



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4827

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Plongeon Club pour le déplacement d'athlètes à Barcelone - Approbation d'une convention d'application

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINNE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4827 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LYON PLONGEON CLUB POUR LE
DEPLACEMENT D'ATHLETES A BARCELONE -
APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION
(DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Créée en 1957, l'association Lyon Plongeon Club est basée à la piscine de Vaise. Elle compte plus de 130 adhérents. Si son activité est principalement centrée sur le plongeon et la préparation des athlètes aux compétitions nationales et internationales, le Lyon Plongeon Club propose également des activités comme la baby gym et l'éveil aquatique, la natation ou encore l'aquagym.

Les 26 au 28 juillet 2019, quatre plongeurs se confronteront à leurs homologues européens à l'occasion des Championnats d'Espagne de Plongeon, à Barcelone. Pour optimiser les chances de résultat de ses athlètes, le Lyon Plongeon Club souhaiterait effectuer une partie de leur préparation physique et technique sur place avec deux sessions de stages encadrées par leur entraîneur habituel. La première se déroulerait du 8 au 14 juillet 2019, la seconde démarrerait le 19 juillet jusqu'à la compétition.

Le budget prévisionnel de ce déplacement s'élève à 8 000 € Cette somme couvre notamment les frais de transports, d'hébergement et la location du bassin d'entraînement.

Le Lyon Plongeon Club a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €

Par délibérations n° 2018/4381 du 17 décembre 2018 et n° 2019/4487 du 21 janvier 2019, le Lyon Plongeon Club a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 28 000 € de la Ville de Lyon.

L'organisation de ce déplacement permettant aux athlètes lyonnais de mettre toutes les chances de leur côté pour atteindre la plus haute marche du podium et faire ainsi rayonner le club et la discipline, je vous propose d'accorder à l'association Lyon Plongeon Club une aide financière municipale de 4 000 €

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention d'application n° 1 jointe au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse -
vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 000 € est allouée à l'association Lyon Plongeon Club pour l'organisation du déplacement de quatre compétiteurs aux Championnats d'Espagne qui se dérouleront à Barcelone du 26 au 28 juillet 2019.
- 2- La convention d'application n°1 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Lyon Plongeon Club, est approuvée.
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPAMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT